

ASSEMBLEE NATIONALE

=====

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT  
(CODE)

BURKINA FASO

=====

Unité-Progrès-Justice

**RAPPORT**  
**DE LA VISITE DU PARC URBAIN BANGR-WEOOGO**

**Rapporteurs:**

**Député Té Gandi SANOU**

**Député D. Fidèle DIABOUGA**

Décembre 2008

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>2</b>
<b>I. OBJECTIFS DE LA MISSION.....</b>	<b>3</b>
<b>II. DEROULEMENT DE LA MISSION.....</b>	<b>3</b>
2.1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	3
2.2 PRESENTATION DU PARC.....	3
2.2.1 <i>Historique</i> .....	3
2.2.2 <i>Les objectifs du Parc</i> .....	4
2.2.2 <i>Les ressources du Parc</i> .....	5
2.3 LES VISITES D'ETAPES.....	6
2.4 ENTRETIEN AVEC LES RESPONSABLES DU PARC.....	7
2.4.1 <i>Synthèse des préoccupations des élus</i> .....	8
2.4.2 <i>Les besoins spécifiques et les perspectives du Parc</i> .....	8
<b>III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</b>	<b>11</b>

## INTRODUCTION

Dans le cadre de son programme d'activités 2008-2009, la Commission du développement économique et de l'environnement (CODE) de l'Assemblée nationale a effectué le 26 novembre 2008, une visite du Parc Urbain Bangr-Weoogo situé au cœur de la ville de Ouagadougou.

Les objectifs assignés à cette visite visent à permettre aux élus de prendre connaissance de l'état actuel du Parc en relation avec les menaces qu'il a connues ces dernières années notamment l'incendie et les activités annexes qui s'y mènent.

La mission, composée de neuf députés et des assistants parlementaires, était conduite par l'Honorable député Désiré Sibdou ZAGRE, président de ladite Commission (cf. liste des participants jointe en annexe).

Le présent rapport a pour objet de rendre compte de la visite en présentant les objectifs de celle-ci, le déroulement depuis l'accueil des participants jusqu'aux visites d'étapes en passant par la présentation du Parc. Enfin, ce rapport formule des recommandations à l'issue de la visite.

## **I. OBJECTIFS DE LA MISSION**

L'objectif global assigné à cette visite est de permettre aux élus de prendre connaissance de l'état actuel du Parc en relation avec les menaces qu'il a connues et les activités annexes qui s'y mènent.

Les objectifs spécifiques de la visite sont :

- analyser la conformité des activités menées dans le Parc avec ses missions ;
- apprécier l'état général de l'entretien du Parc en relation avec sa vocation touristique, écologique et éducative ;
- vérifier si les activités touristiques n'entraînent pas de pollution visuelle (sachets plastiques, etc.), de pollution des eaux, etc.
- vérifier les normes de sécurité mises en place par la direction du Parc pour protéger les visiteurs et leurs biens ;
- voir les dispositions prises pour éviter la dépravation des mœurs dans le Parc.

## **II. DEROULEMENT DE LA MISSION**

### **2.1 Accueil des participants**

Partie de l'Assemblée nationale à 09 heures, la mission a été accueillie à 09 heures 15 minutes par le Directeur du Parc Urbain Bangr-Weogo, assisté de ses collaborateurs.

### **2.2 Présentation du Parc**

#### **2.2.1 Historique**

Situé au cœur de la ville de Ouagadougou, le Parc Urbain Bangr-Weogo s'étend sur une superficie de plus de 240 ha. Depuis sa création, ce Parc a subi les évolutions suivantes :

- **depuis les temps immémoriaux**, cette forêt, propriété des Chefs Mossis, était protégée par ceux-ci et abritait des sites, des animaux et des objets sacrés. Lieu d'initiation et refuge sécurisant, il en a été ainsi jusqu'à l'arrivée des colons. Les champs des femmes du Moro Naba occupaient la partie Nord-Est ;
- la forêt a été **délimitée et bornée à partir de 1932** ;
- **le 9 octobre 1936**, l'Arrêté portant classement de la forêt a été signé par le Gouverneur de l'Afrique Occidentale Française, avec les objectifs suivants :
  - protection des berges des barrages de Ouagadougou ;
  - lieu de promenade et de détente ;
  - lieu pratique pour l'enseignement des sciences naturelles ;
  - poumon vert de la ville.
- **à partir de 1995**, les travaux d'aménagement débuteront par la construction de la clôture périmétrale d'environ 7,5km ;
- **à partir de 1997**, les aménagements intérieurs seront réalisés, à savoir :
  - unités pédagogiques ;
  - unités économiques ;
  - unités de détente et de loisir.
- **à partir du 05 janvier 2001**, la forêt classée du barrage de Ouagadougou, baptisée « Parc Urbain Bangr-Weoogo » qui signifie en mooré « Forêt du Savoir », sera rétrocédée à la commune de Ouagadougou par le Ministère de l'environnement et du cadre de vie.

### **2.2.2 Les objectifs du Parc**

Les objectifs du Parc Urbain Bangr-Wéoogo, après sa rétrocession sont :

- être une forêt naturelle, conservant et sauvegardant la diversité biologique ;
- être un poumon vert de la ville ;

- être un espace d'éducation environnementale et un cadre de renouement idéal des populations avec la nature ;
- être un espace de loisir et de détente (pick-nick, déjeuner, réceptions, etc.)

### **2.2.2 Les ressources du Parc**

#### ***a) les ressources financières du Parc***

Le Parc urbain jouit d'une autonomie financière. Ses ressources financières proviennent :

- des droits d'entrée ;
- de la subvention de démarrage de la mairie de Ouagadougou ;
- des subventions de partenaires au développement sous forme d'aides, d'appui et d'accompagnement.

Ainsi, son fonctionnement reste fortement tributaire des ressources financières communales car sur un budget de 300 000 000 FCFA près de 50% proviennent de la commune de Ouagadougou ; le reste, provient des contributions des partenaires au développement.

#### ***B) les capacités organisationnelles et les ressources humaines du Parc***

Le parc est structuré ainsi qu'il suit :

- Un **Comité de gestion** de huit membres (conseillers, service technique des aménagements paysagers et délégué du personnel) dont le Président est le maire de Ouagadougou.
- Un **Conseil scientifique et technique** de vingt trois membres intuitu personae. Il est constitué d'éminentes personnalités du monde des sciences de la vie et de la terre, des secteurs des forêts, pêche, faune et environnement ; ainsi que ceux du tourisme, des enseignements secondaire, supérieur et de la recherche scientifique, de même que des organisations des amis de la nature, du Parc et de la commune de Ouagadougou.

- Une **Direction du Parc Urbain Bangr-Weoogo** avec un effectif total de cent vingt cinq (125) personnes de diverses compétences (administration générale ; gestion et comptabilité ; études planification et promotion ; éducation environnementale, faune, flore ; sécurité, santé humaine et animale).

Après ces éclairages, la mission s'est ensuite ébranlée pour les visites.

### **2.3 Les visites d'étapes**

#### **Etape 1 : Visite du Parc zoologique**

La première étape de la visite a consisté à voir le Parc zoologique qui est une unité pédagogique. Il couvre une superficie de 72 ha aménagée en plusieurs espaces pour tenir compte des types d'animaux. En ces endroits, la mission a pu voir :

- les enclos de *tortues*, *crocodiles* et de *pythons*
- des animaux en semi libertés comme le *waterbuck* ;

#### **Etape 2 : Visite des mares d'eau**

A cette étape, il a été donné de constater de visu les deux mares d'eau servant de points d'eau pour l'abreuvement de toutes les populations animales. En ces lieux, les élus ont pu également regarder certains animaux comme le crocodile, le varan, les chauves souris et autres oiseaux. Cependant, la surface des deux mares est couverte par la jacinthe d'eau ; ce qui constitue une véritable menace pour l'existence du Parc car certains animaux ont de plus en plus de difficultés à s'abreuver.

#### **Etape 3 : Visite de la ménagerie du Parc**

A la ménagerie, les élus ont eu le loisir de voir des animaux dans des cages soit pour des besoins d'observation ; soit pour des essais de reproduction ou de

métissage. Parmi les espèces présentes, on distingue le *cob de buffon*, le *céphalophe*, la *grue couronnée*, le *col vert*, les *spatules d'Afrique*, les *oies grises* et *oies blanches*, le *canard de barbarie*, un *singe métissé*, des *porcs-épics*, des *lapins*, des *babouins*, des *patas*, un *chacal*, une *hyène*, des *chèvres américaines*, des *fouettes queue*, des *gueules tapées*, des *pythons de céba*, des *paons*, etc.

#### **Etape 4: Visite du musée centre d'exposition**

Le Parc comprend en son sein, un musée centre d'exposition sur l'environnement du Burkina Faso. Cette étape a permis de visiter une salle d'exposition constituée de 18 trophées entiers, 8 trophées en capes, 13 trophées oiseaux, 39 bocaux de poisson formolés et 5 affiches murales d'oiseaux, de mammifères du ranch de Nazinga.

La visite du musée centre d'exposition, très riche en documents sur l'environnement, est venue clore la série des visites.

#### **2.4 Entretien avec les responsables du Parc**

L'entretien avec les responsables du Parc a eu lieu dans la salle de projection du centre de documentation à l'éducation environnementale. Les responsables du Parc ont préféré écouter directement les participants à la visite en vue de recueillir leurs impressions et préoccupations plutôt qu'une projection PowerPoint sur la présentation du Parc. Ensuite, ils ont procédé à la remise des besoins du Parc à la représentation nationale pour toutes fins utiles.

A l'unanimité, les participants ont félicité la direction et le personnel pour le travail abattu dans l'enceinte du Parc. Ils se sont réjouis de toutes les potentialités dont regorge le Parc sur les plans écologique, infrastructurel et organisationnel.

### **2.4.1 Synthèse des préoccupations des élus**

Les participants ont par la suite exprimé des préoccupations et posé des questions auxquelles le Directeur du Parc a apporté des réponses. Dans l'ensemble, les principales préoccupations soulevées sont les suivantes :

- la présence de la jacinthe d'eau dans les deux mares ne constitue t-elle pas une menace pour la vie de la population animale et des espèces floristiques et quelles sont les mesures prévues pour son élimination ?
- y a t- il un agent vétérinaire détaché pour les soins des animaux et quel est la fréquence des interventions ?
- utilise t-on des abreuvoirs avec les produits pour administrer les soins aux animaux?
- quel est le statut du personnel travaillant dans le Parc ?
- le budget de 300 000 000 FCFA permet-il de gérer le personnel ?
- est- ce que le seul Parc suffit pour la ville de Ouagadougou au regard de sa taille actuelle, de la pollution et des nuisances constatées ?
- n'est- il pas nécessaire de reproduire ce genre de Parc dans les collectivités territoriales du Burkina Faso?
- n'est- il pas nécessaire de créer une association des usagers pour aider à promouvoir les activités du Parc ?
- quelle est la raison de l'insuffisance de communication autour des potentialités du Parc et de ses activités ?
- quelle est la situation du nombre de visiteurs du Parc chaque année ?
- est-ce qu'il est fait au préalable un inventaire des espèces ainsi qu'une analyse de leur biotope avant l'introduction de nouvelles espèces dans le Parc ?

### **2.4.2 Les besoins spécifiques et les perspectives du Parc**

Avant de clore les échanges, un aperçu des grandes perspectives du Parc a été présenté aux élus dont les grandes lignes sont les suivantes :

- le projet de développement de l'aquaculture et des sports nautiques, par l'intégration au Parc, des barrages n°2 et 3 ;
- le drainage des eaux pluviales pour résoudre le problème d'inondation du Parc ;
- la réhabilitation et la gestion de la ceinture verte ;
- l'assainissement du Parc et l'aménagement des mares internes ;
- la poursuite des ouvrages d'accompagnement (ponts, berges, pistes, enclos, monuments, forages, château d'eau, cascades, fontaines, etc.) ;
- la construction et l'équipement d'infrastructures (siège de la direction du Parc, dortoirs des gardes verts, logements du conservateur et des cadres, infirmerie et clinique vétérinaire) ;
- la réalisation d'une piscine olympique municipale ;
- la construction d'une scène théâtrale pour les élèves et les artistes ;
- l'établissement de cartes spécifiques, parcours et itinéraires ;
- l'inventaire des ressources fauniques et floristiques du Parc, et la constitution d'herbiers physique et numérique ;
- la production de supports pédagogiques et didactiques en éducation environnementale ;
- l'élevage d'animaux sauvages (aulacodes, tortues, autruches, oies, cailles, etc.) ;
- la promotion des « métiers verts émergents » à travers la réalisation d'ateliers de démonstration (récupération de plastique, compostage, biogaz) ;
- la réalisation et l'équipement d'un atelier de taxidermie ;
- l'ouverture d'une boutique florale ;
- l'organisation d'excursions nationales, régionales et internationales ;
- le renforcement des capacités du personnel ;
- la reconnaissance et l'organisation du métier des gardes verts qui fait son apparition: agents spécialisés dans la conservation, la préservation et la gestion durable des ressources naturelles communales (statut, règlement intérieur) ;

- la promotion de l'émergence d'un lobby fort pour la défense de l'intégrité du Parc et le développement d'une symbiose parfaite entre modernité et tradition.

A l'issue de l'entretien, le président de la CODE a procédé à la signature du livre d'or et à sa lecture. Il a par ailleurs remercié très sincèrement les responsables du Parc pour l'accueil chaleureux et fraternel qui a été réservé aux députés et au personnel d'appui de la représentation nationale. Pour finir, le président de la CODE a rassuré les responsables du Parc que les députés membres de sa Commission ne ménageront aucun effort pour porter à qui de droit les préoccupations du Parc Urbain Bangr-Weoogo.

La mission a regagné l'Assemblée nationale aux environs de 13h 30 mn.

### **III. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**

La visite au Parc Urbain Bangr-Weoogo effectuée le 26 novembre 2008 par les députés membres de la Commission du développement économique et de l'environnement a atteint les résultats attendus.

Au regard des enseignements tirés et des informations reçues, la mission formule les recommandations suivantes :

- **la prise de mesures urgentes pour lutter contre la jacinthe d'eau ;**
- **l'élaboration et l'adoption d'un statut pour le personnel travaillant dans les Parcs ;**
- **la réalisation d'autres Parcs dans la ville de Ouagadougou et dans les autres collectivités territoriales pour contribuer à l'éducation environnementale ;**
- **la valorisation des potentialités écologiques et de l'expertise du Parc urbain Bangr-Wéoogo ;**
- **la prise de mesures pour sécuriser davantage le Parc et les visiteurs ;**
- **l'élaboration d'un plan stratégique de développement du Parc urbain Bangr-Weoogo.**

**Les rapporteurs**

**Le Président**

Té Gandhi SANOU

D. Fidèle DIABOUGA

Désire S. ZAGRE

## LISTE DE PRESENCE

<b>DEPUTES</b>		
<b>N°</b>	<b>NOM ET PRENOM (S)</b>	<b>GROUPE PARLEMENTAIRE</b>
1	ZAGRE Sibdou Désiré	CFR
2	TIEMTORE Salifo	CDP
3	SANOU T Gandi	CDP
4	PARE Oumarou	CDP
5	SANGLI Jean Paul	CDP
6	DIASSO M. Mohamed	CDP
7	DICKO Amadou Diemdioda	CFR
8	OUEDRAOGO Salam	CDP
9	DIABOUGA D. Fidèle	CDP
<b>PERSONNEL D'APPUI</b>		
10	WARE François	Assistant parlementaire
11	SOUDRE Yamba Félix	Assistant parlementaire
12	PALENFO Sié Christophe	Administrateur parlementaire